BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1251

53 – MAYENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL

Ventes et cessions

421 560 921 RCS Laval.
SODEGER.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2253400.00 EUR.
Adresse : Zone Industrielle Nord Bazouges, Château-Gontier53200 Château-Gontier-sur-Mayenne.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte électronique en date des 6 et 7 mars 2024 La société PRO A PRO, société par actions simplifiée au capital de 23 000 000 euros, dont le siège social est 1419, avenue d'Italie - 82000 MONTAUBAN immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 385 006 234, et la société SODEGER, Société par actions simplifiée au capital de 2 253 400 euros, dont le siège social est ZI Nord Bazouges - 53200 CHATEAU GONTIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro 421 560 921, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SODEGER par la société PRO A PRO. La société SODEGER ferait apport à la société PRO A PRO de la totalité de son actif, soit 14 957 753 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 17 907 697 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à (2 949 944) euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société Metro FSD France, Société par actions simplifiée au capital de 148 440 000 euros, dont le siège social est situé 1419, avenue d'Italie - 82000 MONTAUBAN, immatriculée sous le numéro 331 876 987 RCS MONTAUBAN, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SODEGER depuis le 1er octobre 2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société PRO A PRO. La société SODEGER sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 15 avril 2024. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de commerce de LAVAL pour la société SODEGER en date du 7 mars 2024, - au greffe du Tribunal de commerce de MONTAUBAN pour la société PRO A PRO en date du 7 mars 2024. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..